



SAINT-MANDÉ  
CRESCO ET FLORESCO

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

## VILLE DE SAINT-MANDE

VAL-DE-MARNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de membres  
du Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35  
Membres présents : 31  
Membres représentés : 3  
Membre absent : 1

#### **OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE LA MISE EN PLACE EXPERIMENTALE D'UN OUTIL DE SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES PATRIMONIALES MUTUALISÉ A L'ECHELLE METROPOLITAINE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, douze avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le six avril, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Matthieu STENCEL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG (arrivée au point n°2), M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, M. Patrick BEAUDOUIN (arrivé au point n° 2), Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI , Mme Marilyne BARANES (arrivée au point n°1), M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, Mme Léna ETNER, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Geneviève TOUATI.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Mme Séverine FAURE pouvoir donné à M. Julien WEIL.

M. Pierre LOULERGUE pouvoir donné à Mme Léna ETNER.

M. Roger DE LA SERVIÈRE pouvoir donné à Mme Anne-Françoise GABRIELLI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20220412-DEL-2022-11-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2022  
Date de réception préfecture : 22/04/2022

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### **DEL N° 11 : APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE LA MISE EN PLACE EXPERIMENTALE D'UN OUTIL DE SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES PATRIMONIALES MUTUALISE A L'ECHELLE METROPOLITAINE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération N°7 du Conseil Municipal du 3 février 2022 concernant la participation de la Ville au programme ACTEE et la signature de conventions pour l'accès aux subventions prévues dans le cadre de l'AMI SEQUOIA,

**VU** la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme ACTEE, qui prévoit les modalités d'accès aux subventions prévues dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) SEQUOIA,

**VU** la convention bilatérale de reversement d'une subvention au titre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt),

**VU** l'avenant à la convention bilatérale entre l'ALEC MVE et la Ville de Saint-Mandé afin d'incorporer les actions à réaliser dans le cadre de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt d'accéder aux subventions prévues dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) SEQUOIA pour l'acquisition d'un outil de suivi énergétique,

**CONSIDÉRANT** l'expertise apportée par le recrutement d'économistes de flux dans le cadre de ce projet,

**CONSIDÉRANT** les obligations d'économie d'énergie dans les bâtiments publics introduites par le Décret Tertiaire,

**CONSIDÉRANT** que le groupement a permis de définir un périmètre d'intervention et de retenir la solution informatique ADVIZEO,

**CONSIDÉRANT** que l'accès à cet outil, sur les trois années à venir, est financé entièrement par la Métropole du Grand Paris (MGP),

**CONSIDÉRANT** que l'intérêt de ce projet est de capitaliser des données énergétiques comparatives du patrimoine métropolitain, et de permettre aux membres d'effacer des surcoûts de factures non justifiées et de rationaliser des futurs investissements de rénovation patrimoniale,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission Municipale Transition écologique et numérique, urbanisme, cadre de vie, redynamisation du commerce et développement économique réunie le 23 mars 2022,

### **A P R E S   E N   A V O I R   D E L I B E R E**

#### ***A l'unanimité***

**APPROUVE** la convention d'engagement au titre de la mise en place expérimentale d'un outil de suivi des consommations énergétiques.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire  
Julien WEIL

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Julien Weil'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-MAUDE' at the top and 'Val-de-Marne' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20220412-DEL-2022-11-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2022  
Date de réception préfecture : 22/04/2022



---

Accusé de réception en préfecture  
094-219400678-20220412-DEL-2022-11-DE  
Date de télétransmission : 22/04/2022  
Date de réception préfecture : 22/04/2022